

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2005 - Convocation du 22/04/2005
Compte rendu affiché le : 06/05/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Claire ZUILI

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	21

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : Mme DESVIGNES (pouvoir à Mme WYMAN); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme PERRIN); M. BOUREZG (pouvoir à Mlle MILLET); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); M. RODRIGUEZ (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MEYER (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Election d'un adjoint

Danielle Millet représentant Youcef Bourezg et Eric Bellot représentant Jean Machurat ne participent pas au scrutin.

Jean-Georges POINT a adressé le 1^{er} mars 2005 à Monsieur le Maire une lettre par laquelle il présente sa démission d'adjoint, délégué aux Fêtes et Cérémonies, à la vie associative et à la sécurité, pour des raisons personnelles. Monsieur le Maire a accepté cette démission. Jean-Georges POINT demeure en revanche membre du conseil municipal de Neuville-Sur-Saône.

Conformément à l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission de Monsieur POINT est adressée au représentant de l'Etat dans le Département.

La délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2001 prévoyant que le nombre d'adjoints en poste à Neuville-Sur-Saône est de 8, il convient de procéder à une nouvelle élection.

L'élection se déroule dans les conditions fixées par la Loi. Après le recueil de la ou des candidatures, il est procédé à une élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la lettre de Jean-Georges Point en date du 1er mars 2005,
- VU la délibération du conseil municipal du 29 mars 2001,
- **PROCEDE à l'élection d'un adjoint conformément au CGCT,**
- **NOTE que les opérations électorales ont donné les résultats suivants :**
 - **Votants : 21**
 - **Suffrages exprimés 21**
 - **Majorité absolue : 12**

Candidate : Valérie GLATARD

Nombre de voix obtenues : 21

- **Madame Valérie GLATARD est proclamée 8^{ème} adjointe, conformément aux opérations électorales réalisées dont un exemplaire du PV est annexé à la présente.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 avril 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 10/05/2005
Publication ou affichage du 10/05/2005
Paul LAFFLY,
Maire.